

## Mettre la libéralisation des échanges au service du développement

**Quel est l'impact des préférences commerciales ?**

**Quelles répercussions une baisse des droits de douane aurait-elle sur les recettes publiques ?**

**Quelle est l'ampleur des avantages à escompter d'une libéralisation des échanges de services ?**

**Comment s'adapter au changement ?**

**Quelles conclusions en tirer pour le Programme de Doha pour le développement ?**

**Pour plus d'information**

**Références**

**Où nous contacter**

### Introduction

Les pays en développement ont-ils vraiment beaucoup à gagner à une libéralisation multilatérale plus poussée des échanges ? Cette question est au cœur des négociations sur le Programme de Doha pour le développement à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont l'issue dépend de la réponse qui lui est apportée.

À l'évidence, les négociations commerciales multilatérales ont été profitables à de nombreux pays en développement, avec l'ouverture des marchés qui en est résultée au cours des décennies écoulées depuis la Seconde Guerre mondiale. Une encore plus grande ouverture des marchés devrait aider davantage d'entre eux à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale.

Peut-être cette affirmation semble-t-elle une évidence, mais la concrétisation de cet objectif passe par un processus extrêmement complexe et gourmand en temps. Avant que quiconque soit à même de profiter de quoi que ce soit, il faut que les pays se mettent d'accord sur les aspects des échanges à libéraliser, le moment où cette libéralisation doit intervenir et l'ordre dans lequel il convient de procéder. Comme chaque pays doit tenir compte de sa propre situation économique et de ses propres priorités, la formation du consensus requis pour que les négociations soient couronnées de succès nécessite d'incommensurables efforts.

Les études menées à l'OCDE tendent à montrer que le jeu en vaut largement la chandelle pour les pays en développement. L'une d'entre elles, où étaient envisagés divers scénarios de libéralisation des droits de douane, aboutit à la conclusion que, globalement, le gain que pourraient escompter les pays en développement pourrait atteindre jusqu'à 68 millions USD (soit l'équivalent de jusqu'à 2 % du revenu par habitant, selon les régions).

Reste que ce gain ne se répartirait pas de manière uniforme entre tous les pays en développement de sorte que les changements envisagés pourraient être à l'origine de problèmes particuliers pour certains pays ou secteurs. Parmi les sujets qui risquent de se révéler épineux figurent les effets probables de la réduction des préférences commerciales accordées aux pays en développement, les retombées des révisions des barèmes douaniers sur les recettes publiques, et les répercussions de la libéralisation des échanges de services. Or, il est impossible de faire l'impasse sur ces trois questions si l'on veut que les négociations sur le Programme de Doha débouchent sur des résultats à la hauteur des attentes.

Le présent numéro de *Synthèses* fournit un aperçu des travaux de l'OCDE sur les effets probables de changements dans ces trois domaines, assorti d'un bilan des aspects positifs et négatifs et de suggestions propres à assurer une issue heureuse. ■

## Quel est l'impact des préférences commerciales ?

Une grande part des importations en provenance des pays en développement qui entrent dans la zone de l'OCDE ne bénéficie d'aucun traitement préférentiel. Cela dit, pour certains pays en développement, les *préférences tarifaires* visant certains produits – en vertu desquelles leurs produits se voient appliquer des droits de douane plus faibles que les mêmes produits émanant d'autres pays – constituent un moyen de pénétrer de nouveaux marchés. Ces préférences peuvent aider un pays en développement possédant un avantage comparatif naturel à prendre pied sur le marché international puis à se mettre à même de soutenir la concurrence même en l'absence de traitement préférentiel. Toutefois, elles peuvent aussi encourager les pays en développement à promouvoir des activités pour lesquelles ils ne seront jamais totalement compétitifs.

Une libéralisation accrue des échanges risque d'amoindrir les avantages découlant des préférences commerciales, par exemple parce qu'elle ramènerait les droits de douane généralement applicables sur certains produits à un niveau plus proche du taux préférentiel déjà accordé aux pays en développement. Cela serait source de pressions pour les pays qui bénéficient actuellement de préférences commerciales, surtout dans les secteurs où ils sont relativement peu compétitifs mais aussi dans ceux où ils soutiennent bien la concurrence. Dans certains cas, l'ajustement risque de se révéler coûteux, et douloureux. C'est pourquoi certains pays font valoir que la question de l'érosion des préférences pourrait constituer une pierre d'achoppement des négociations sur le Programme de Doha pour le développement.

Bien que les nations qui ont le plus tiré profit des préférences commerciales aient souvent été des pays en développement dont le niveau de revenu est relativement élevé et qui possédaient déjà des capacités d'offre, comme le Brésil ou la Thaïlande, certains petits pays pauvres sont aussi parvenus à accroître leurs exportations grâce à ces préférences. Deux secteurs à propos desquels se manifestent des inquiétudes particulières sont le textile et l'habillement, où, jusqu'en janvier 2005, des restrictions quantitatives souvent limitaient l'accès au marché des gros producteurs. Parallèlement, certains autres pays en développement bénéficiaient, sous une forme ou sous une autre, d'un accès privilégié aux marchés des pays développés grâce à l'application d'un traitement plus généreux en matière de contingents, de droits de douane ou de conditions d'accès (ce qu'on appelle les « règles d'origine »). Des pays comme le Bangladesh, la République dominicaine, Haïti, le Honduras et le Lesotho exportent un volume considérable de produits à des conditions préférentielles dans ces secteurs. Dans le cas du Lesotho, la croissance de l'industrie textile figurerait, d'après un rapport du FMI, parmi les problèmes les plus graves à moyen terme, car elle a été induite par le traitement préférentiel accordé par les États-Unis et risque de ne plus être viable une fois disparues les préférences commerciales. L'agriculture est un autre secteur qui suscite des préoccupations ; certains pays en tirent en effet un volume important de recettes à l'exportation grâce leur accès privilégié à des marchés, autrement très protégés, des pays développés. C'est ainsi que Maurice exporte de grandes quantités de sucre vers l'Union européenne dans le cadre de préférences commerciales.

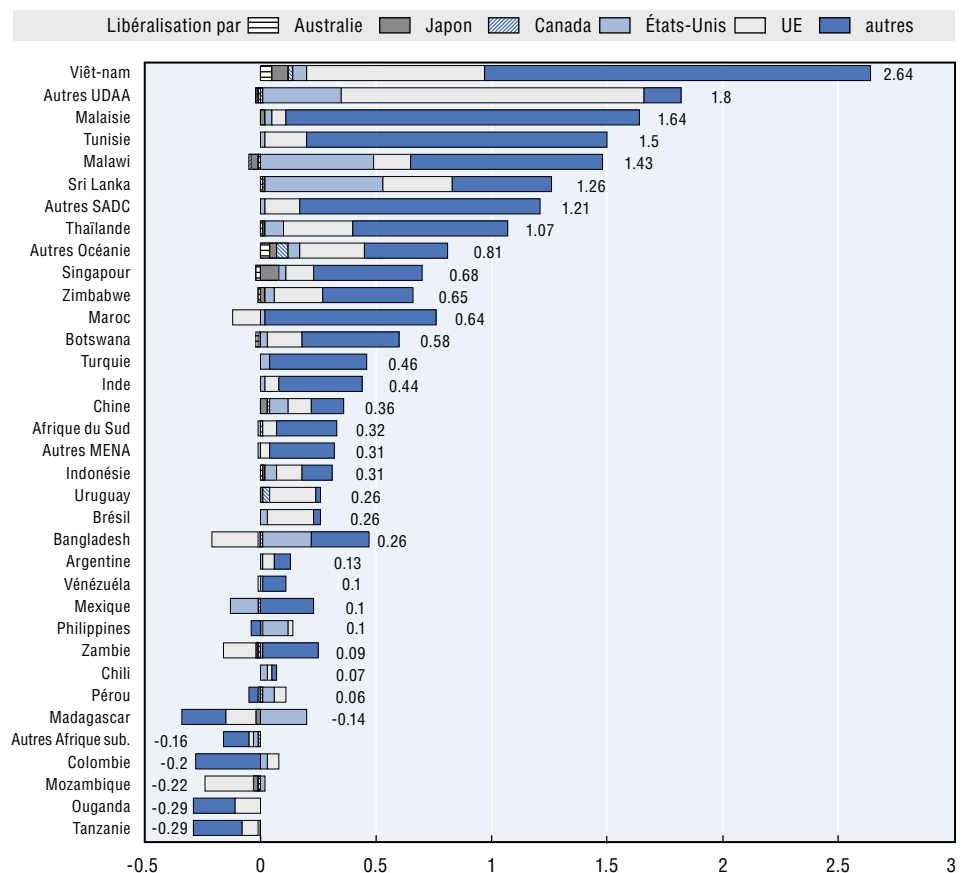
Toute évaluation de l'impact de réductions multilatérales des droits de douane doit mettre en balance ces effets négatifs avec les bienfaits à escompter, d'une manière générale, d'une plus grande ouverture des marchés. Il convient notamment de se demander si les avantages perdus sur un marché par suite de l'érosion des préférences seront plus que compensés par les bénéfices de l'accès à de nouveaux marchés du fait de l'abaissement général des barrières commerciales.

Les divers scénarios étudiés par l'OCDE montrent que si les principaux pays développés appliquant des préférences réduisaient leurs droits de douane, la plupart des pays en développement y gagneraient. Cela dit, tel ne serait pas le cas pour tous les pays en développement. Dans quelques régions, et en particulier dans certaines parties de l'Afrique, il pourrait en résulter une perte nette de bien-être (graphique 1). Quoique ce problème se pose pour un nombre restreint de pays et pour un nombre plus restreint encore de produits (par exemple la banane, le sucre et les vêtements), il n'en est pas moins important pour les décideurs politiques soucieux de l'effet de

l'érosion des préférences. La meilleure façon, pour un pays en développement, de réagir à une érosion des avantages que lui procurent les préférences commerciales, est vraisemblablement identique à celle qui est préconisée face à la libéralisation des échanges d'une manière plus générale, à savoir tirer parti des opportunités nouvelles tout en prenant des mesures pour faciliter l'ajustement des secteurs qui se trouvent lésés. Autrement dit, la réforme de la politique commerciale doit aller de pair avec des mesures complémentaires visant, notamment, à promouvoir la stabilité macro-économique et à mettre en place des dispositifs de protection sociale appropriés pour ceux que cette réforme prive de leurs moyens d'existence. Si le secteur bénéficiant de préférences commerciales est à même de devenir compétitif sur le marché international, les pouvoirs publics peuvent s'employer à l'y aider en soutenant l'amélioration des infrastructures ou des ressources humaines (par des activités de formation, par exemple). Si des opportunités nouvelles se présentent, il convient sans doute de mettre l'accent sur la facilitation de l'ajustement, le redéploiement des ressources et la promotion de l'esprit d'entreprise.

Graphique 1.

**GAINS DE BIEN-ÊTRE À ESCOMPTER, PAR HABITANT, D'UNE RÉDUCTION SIMULTANÉE DE 50 % DE LEURS DROITS DE DOUANE PAR LES PAYS DE LA QUADRILATÉRALE ET L'AUSTRALIE (pourcentage de variation du revenu par habitant)**



Notes : Par gains de bien-être à escompter de la libéralisation des échanges, on entend la variation de revenu qui en résulterait, et ceux-ci peuvent être imputables à deux éléments : i) la variation de l'efficacité avec laquelle le pays utilise ses ressources et ii) la modification des termes de l'échange. Les groupements régionaux incluent : *Autres Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)* : Algérie, Bahreïn, Égypte, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, la territoire palestinienne, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, République Arabe Syrienne, Émirats Arabes Unis et Yémen ; *Autres Océanie* : Samoa américain, îles Cook, Fiji, Polynésie française, Guam, Kiribati, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, l'île de Norfolk, les îles Mariannes du nord, Niue, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis et Futuna ; *Autres UDAA (SACU)* : Angola, République démocratique du Congo, Maurice et Seychelles ; *Autres SADC* : Lesotho, Namibie et Swaziland ; *Autres Afrique sub.* : pays africains non montrés ailleurs.

Source : Lippoldt et Kowalski, OCDE, 2005.

Des dispositions peuvent être prises à l'échelon international pour contribuer à assurer que la libéralisation des échanges concourt au développement et va dans un sens qui compense l'érosion des préférences. Parmi ces dernières figurent le renforcement des règles de l'OMC, la reconnaissance du fait que les petits pays et les pays à faible revenu sont confrontés à des contraintes en ressources pouvant justifier qu'ils soient temporairement dispensés d'appliquer certaines règles multilatérales, et une intensification des efforts pour accorder l'aide liée au commerce aux priorités nationales de développement. Les donateurs peuvent aussi apporter un soutien bilatéral à l'ajustement ; c'est ainsi que l'UE a affecté des fonds d'aide au développement à la restructuration sectorielle dans certains pays touchés par l'érosion des préférences.

Dans une étude récente, la Banque mondiale souligne l'importance de la libéralisation multilatérale pour aider le plus grand nombre de pays en développement à améliorer leur accès au marché et pour réduire la discrimination résultant, pour ces derniers, de l'échec actuel d'accords commerciaux régionaux. Parallèlement, elle reconnaît que certains pays en développement, en règle générale les plus petits, risquent de subir des pertes nettes sous l'effet de l'érosion des préférences. Celles-ci ne doivent pas être maintenues pour autant. Au contraire, la Banque fait valoir qu'une aide au développement bien conçue pourrait constituer un substitut, qui aurait moins d'effets de distorsion et offrirait un meilleur rapport coût-efficacité, aux préférences, en favorisant par exemple des réformes qui contribueraient à entretenir la croissance. ■

### Quelles répercussions une baisse des droits de douane aurait-elle sur les recettes publiques ?

Certains pays qui tirent l'essentiel de leurs recettes publiques des droits de douane prélevés sur les importations s'inquiètent des effets qu'une réduction de ces droits aurait sur leurs finances publiques. De fait, le Programme de travail issu de la Déclaration de Doha, qui fixe le cadre des négociations en cours à l'OMC, astreint les négociateurs à tenir compte des besoins particuliers des pays dont les recettes sont tributaires des droits de douane à l'importation.

L'OCDE s'est récemment penchée de près sur la question ; elle a procédé à une évaluation de ces effets pour un échantillon de pays en développement et s'est interrogée sur les mesures fiscales qui pourraient efficacement combler le manque à gagner de recettes douanières.

Il ressort de cette étude de l'OCDE que la perte de recettes induites par les réductions tarifaires serait moins importante qu'on ne pouvait le penser dans de nombreux pays. Cela tient notamment au fait que beaucoup de pays en développement appliquent déjà des droits de douane qui sont largement inférieurs au taux maximum ou « consolidé » autorisé par les accords actuels de l'OMC. Si les réductions ne ramènent pas les taux maxima à un niveau inférieur à ceux qui sont actuellement pratiqués, elles n'auront aucune retombée sur les recettes dans l'immédiat. Cela dit, l'écart substantiel observé entre les maxima et les taux effectivement appliqués met en évidence la nécessité de rechercher des engagements ambitieux dans le cadre des négociations sur le Programme de Doha pour le développement si l'on veut qu'il en résulte des gains de bien-être significatifs pour les participants. Si les gouvernements se contentent de ramener les taux maxima au niveau des taux actuellement appliqués, cela ne contribuera pas à l'ouverture des marchés mais permettra simplement d'être sûr que les droits de douane ne pourront pas augmenter à l'avenir.

Par ailleurs, dans de nombreux pays en développement, les droits de douane élevés frappent surtout des produits manufacturés, dont le prix influe largement sur la demande. Par conséquent, la perte éventuelle de recettes induite par une réduction des taux les plus élevés sera vraisemblablement compensée par les effets de l'accroissement de la demande.

L'évolution observée au niveau de chaque pays dépendra de nombreux facteurs, dont son barème douanier actuel, la composition de ses échanges, et l'ampleur et les modalités d'application des réductions tarifaires convenues dans le cadre de l'OMC. Reste que certains pays risquent de voir diminuer leurs recettes. À titre d'exemple,

des baisses tarifaires se fondant sur la « formule suisse » actuellement à l'étude dans le cadre des négociations sur le Programme de Doha, qui aboutiraient en principe à un pourcentage de réduction plus fort des droits élevés que des droits faibles, entraîneraient vraisemblablement une perte relative de recettes plus importante pour les pays qui appliquent des droits de douane assez élevés, surtout si le taux en est proche des maxima autorisés. D'un autre côté, la diminution relativement conséquente et bien réelle des droits de douane qui en résulterait à l'échelon multilatéral pourrait aussi favoriser une expansion plus soutenue de leurs échanges et donc un gain de bien-être pour ces pays.

L'effet d'une réduction des droits de douane sur les recettes publiques est bien sûr également fonction de la place qu'occupent les droits de douane dans les rentrées de l'Etat et de la difficulté qu'il y aurait à les remplacer par d'autres sources de revenu. Des estimations portant sur douze pays en développement montrent que, pour neuf d'entre eux, le manque à gagner que pourrait induire l'abaissement des droits de douane est relativement faible, de sorte que les ajustements à opérer au niveau budgétaire seraient supportables, surtout compte tenu du gain net d'efficacité à escompter de la libéralisation. Dans certains cas, toutefois, des ajustements de portée plus large risquent de se révéler nécessaires (tableau 1).

Quoi qu'il en soit, la taxation des échanges est un moyen relativement peu efficace de se procurer des recettes, et de nombreux pays se tournent depuis un certain temps déjà vers d'autres instruments fiscaux, comme l'impôt sur le revenu, ou les taxes sur les ventes ou la valeur ajoutée. En fait, la nécessité de renforcer la fiscalité intérieure pour compenser les pertes de recettes résultant de la libéralisation des échanges est souvent pour beaucoup dans la décision de mise en place d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cela dit, même si des arguments *théoriques* militent incontestablement en faveur d'une refonte simultanée des barèmes douaniers et de la fiscalité, la question de savoir si une telle stratégie est effectivement possible dans les pays en développement est très controversée.

Les tentatives passées de coordination des réformes des droits de douane et de la fiscalité intérieure ont été couronnées de succès pour certaines et sont soldées par un échec pour d'autres. Ce constat met en évidence la nécessité d'une évaluation préalable afin de déterminer les pays qui risquent d'être particulièrement affectés par les

**Tableau 1.**  
**ESTIMATION DE L'AMPLEUR DES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES QUE REQUERRAIENT DIVERS SCÉNARIOS DE LIBÉRALISATION**

	Droits de douane et autres taxes à l'importation		Pourcentage de variation simulé des recettes douanières		Impact estimé sur les recettes (en %)		Impact estimé sur la part des recettes douanières dans le PIB	
	% des recettes	% du PIB	Formule suisse 5	Formule suisse 15	Formule suisse 5	Formule suisse 15	Formule suisse 5	Formule suisse 15
Argentine	4	1	-45	-4	-1.8	-0.2	-0.3	0.0
Brésil	3	1	-53	-10	-1.6	-0.3	-0.4	-0.1
Chili	4	1	-35	-1	-1.4	0.0	-0.3	0.0
Colombie	5	1	-44	-4	-2.2	-0.2	-0.4	0.0
Inde	15	2	-75	-48	-11.2	-7.2	-1.3	-0.9
Indonésie	3	1	-26	-9	-0.8	-0.3	-0.2	-0.1
Madagascar	26	3	-15	-3	-3.9	-0.7	-0.4	-0.1
Maroc	16	5	-74	-42	-11.8	-6.7	-3.5	-2.0
Pérou	9	1	-58	-11	-5.2	-1.0	-0.8	-0.2
Thaïlande	10	2	-66	-35	-6.6	-3.5	-1.2	-0.6
Uruguay	3	1	-27	1	-0.8	0.0	-0.2	0.0
Venezuela	5	1	-52	-3	-2.6	-0.2	-0.6	0.0

Note : La formule suisse s'applique aux taux consolidés et les taux pratiqués ne sont réduits que si le taux consolidé qui en résulte est inférieur aux taux initialement pratiqués.

Source : OCDE, sur la base de simulations utilisant le modèle GTAP et des données provenant des Statistiques financières internationales du FMI.

réductions tarifaires convenues dans le cadre des négociations sur le Programme de Doha. Il est en outre impératif que la question des recettes soit prise en considération dans tout dispositif éventuel prévoyant un traitement spécial et différencié en vue d'aider les pays en développement défavorisés à s'adapter aux changements convenus, que celui-ci prenne la forme d'un allongement du délai de mise en œuvre ou d'une aide financière coordonnée destinée à faciliter le règlement de problèmes financiers, techniques ou liés aux capacités.

La mise au point et en place de mesures fiscales propres à compenser la perte de recettes aura certes un coût, mais celui-ci sera temporaire alors que les avantages de la libéralisation au niveau de la répartition des ressources seront, eux, permanents. Par conséquent, d'un point de vue économique, ce coût ne doit pas être regardé comme un obstacle à la libéralisation mais plutôt comme un investissement indispensable pour ouvrir la voie à des profits durables. ■

### Quelle est l'ampleur des avantages à escompter d'une libéralisation des échanges de services ?

La libéralisation des échanges de services occupe une place importante dans les négociations sur le Programme de Doha et des études récentes de l'OCDE montrent qu'elle est primordiale pour les pays en développement. Les échanges de services continuent souvent de se heurter à davantage d'obstacles que le commerce des marchandises, or les services constituent un secteur de plus en plus essentiel dans l'économie des pays développés aussi bien qu'en développement ; par conséquent les avantages à escompter de leur libéralisation sont vraisemblablement supérieurs à ceux à attendre de la libéralisation des échanges de biens.

Les services représentent des entrants importants pour la plupart des industries ; une analyse réalisée par l'OCDE indique que les avantages potentiels de la libéralisation du commerce des services ne se limitent pas au seul secteur des services et que cette dernière se traduirait aussi par une amélioration de l'efficacité de l'offre dans l'agriculture et les industries manufacturières. Qui plus est, l'ouverture du marché des services entrant dans la production agricole et manufacturière atténuerait vraisemblablement la difficulté des ajustements que risquent de devoir opérer ces secteurs. Une étude de l'OCDE montre que, si l'on tient compte des obstacles aux échanges de services, le taux effectif de protection de certaines activités agricoles et manufacturières devient négatif, autrement dit que ces obstacles, associés à ceux affectant d'autres intrants, représentent en pratique un impôt prélevé sur ces activités et aggravent les distorsions résultant des barrières au commerce des produits agricoles et manufacturés. ■

### Comment s'adapter au changement ?

Peut-être une assistance technique serait-elle nécessaire aux pays en développement pour les aider à participer pleinement aux négociations commerciales et à respecter leurs obligations internationales. Peut-être conviendrait-il aussi de les aider à renforcer leurs capacités commerciales afin qu'ils soient à même d'exploiter les possibilités nouvelles que leur offrirait une libéralisation multilatérale des échanges ; cela pourrait contribuer à contrebalancer les pertes que certains d'entre eux risquent de subir du fait de la diminution de leurs recettes douanières, de l'érosion de leurs marges de préférence et des ajustements requis par d'autres modifications de leur environnement commercial. Cette aide doit être regardée comme un complément essentiel à la réforme et à la libéralisation du système d'échanges, non comme un moyen de les éluder.

Pour la plupart des pays en développement, l'impact économique de l'érosion des préférences et de la diminution des recettes douanières restera gérable même s'ils devront opérer des ajustements pour s'adapter à ce nouvel environnement. Dans certains cas, des mesures de politique commerciale ne suffiront cependant pas à elles seules à régler ces problèmes d'ajustement particuliers et une aide supplémentaire devra peut-être être apportée aux pays concernés pour qu'ils parviennent à tirer effectivement profit des possibilités ouvertes par une libéralisation multilatérale plus poussée et par les préférences commerciales dont ils pourraient encore bénéficier.

Afin d'aider les pays en développement à tirer le meilleur parti de la réforme du système commercial et des efforts d'intégration, l'OMC pourrait reconnaître la nécessité de prévoir des mesures complémentaires et un traitement spécial et différencié digne de ce nom en faveur des pays qui seront confrontés aux problèmes d'ajustement économique les plus aigus.

Dans quel que pays que ce soit, un ajustement structurel réussi – c'est-à-dire qui permette à la main-d'œuvre et au capital de passer des secteurs d'activité en déclin à ceux en expansion – se caractérise par un certain nombre d'éléments, en particulier la stabilité macroéconomique, la flexibilité du marché du travail, des investissements à long terme dans les ressources humaines et les infrastructures, et un ordonnancement soigneux des réformes de manière à entretenir le processus d'ajustement. La refonte du régime commercial et la réforme de la réglementation en sont des composantes essentielles, et elles sont indispensables pour doper les exportations, améliorer le climat des affaires à l'échelon local et stimuler la concurrence. En conséquence, elles contribueront aussi à promouvoir l'investissement.

Les pays qui sont parvenus à exploiter les possibilités offertes par la libéralisation des échanges ont en général arrêté leur stratégie à l'issue d'étroites consultations avec toutes les parties prenantes intéressées, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Un processus d'élaboration des politiques nationales basé sur la consultation est important pour garantir une approche cohérente des questions commerciales, et aussi la bonne intégration des mesures commerciales dans la stratégie globale de développement. De nombreux pays en développement ont eu recours à un processus participatif, associant les parties intéressées à l'échelon national et des partenaires extérieurs, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, pour l'établissement de leurs cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. De plus en plus, la dimension échanges trouve sa place dans ces documents. La communauté internationale des donateurs peut apporter sa pierre à l'édifice en alignant son assistance technique liée au commerce et son aide au renforcement des capacités sur les stratégies et systèmes locaux. ■

### Quelles conclusions en tirer pour le Programme de Doha pour le développement ?

Une libéralisation plus poussée des échanges, en particulier une libéralisation *multilatérale* et non discriminatoire, tendrait à aider les pays en développement à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. Les faits attestent qu'elle favoriserait, d'une manière générale, la croissance, de sorte que toute évolution dans ce sens doit être encouragée et saluée par les pays en développement. D'un autre côté, échanges et développement sont unis par une relation complexe et pluridimensionnelle. Afin d'optimiser les avantages potentiels d'une libéralisation, les pays en développement doivent continuer de s'interroger chacun sur leur situation et leurs priorités au regard de la politique commerciale et de la réforme des politiques intérieures sans perdre de vue leur stratégie globale de développement.

Si la plupart des pays en développement gagneraient à une libéralisation multilatérale accrue des échanges, certains autres risquent d'y perdre ou d'être confrontés à des problèmes d'ajustement particulièrement aigus. Le succès passe par une action dans tout un éventail de domaines, au niveau intérieur et à l'échelon international. L'enjeu est de taille car faute de prévoir des mesures appropriées le cycle actuel de négociations risque de ne pas déboucher sur les résultats qu'on pourrait en escompter. ■

### Pour plus d'information

Des informations complémentaires sur les travaux de l'OCDE concernant la libéralisation des échanges et le développement peuvent être obtenues auprès de Raed Safadi (tél : +33 (0)1 45 24 19 09, courriel : [raed.safadi@oecd.org](mailto:raed.safadi@oecd.org)) ou de Douglas Lippoldt (tél : +33 (0)1 45 24 19 26, courriel : [douglas.lippoldt@oecd.org](mailto:douglas.lippoldt@oecd.org)). ■

## Références

- Banque mondiale (2005), **Global Economic Prospects: Trade, Regionalism and Development**.
- FMI (2004), « IMF Concludes 2003 Article IV Consultation with Lesotho » Note d'information au public n° 04/6, Washington D.C., 5 février.
- Kowalski, P. (2005), **Impacts of Changes in Tariffs on Developing Countries' Government Revenue**, Document de travail de l'OCDE sur la politique commerciale n° 18, OCDE, Paris.
- Lippoldt, D., et Kowalski, P. (2003), **Le programme de Doha pour le développement : gains de bien-être à attendre de la poursuite de la libéralisation des échanges multilatéraux du point de vue des droits de douane**, 18 août, accessible à l'adresse [www.oecd.org/trade](http://www.oecd.org/trade), sous Publications et documents, puis Rapports, OCDE, Paris.
- Lippoldt, D., et Kowalski, P. (2005), **Trade Preference Erosion : Potential Economic Impacts**, Document de travail de l'OCDE sur la politique commerciale n° 17, OCDE, Paris.
- OCDE (2001), **Echanges et développement : Les enjeux**, OCDE, Paris, ISBN 92-64-29675-1, € 30, 180 p.
- OCDE (2005a), « The Impact of Services Barriers on Effective Rates of Protection in Agriculture and Manufacturing », par Nora Dihel dans **Enhancing Performance of the Services Sector**, OCDE/RIETI, ISBN 92-64-01029-7, € 60, 272 p.
- OCDE (2005b), **Les régimes préférentiels dans les domaines agricole et alimentaire : Les cas de l'Union européenne et des États-Unis**, Paris, ISBN 92-64-00934-5, € 35, 170 p.
- OCDE (2005c), **Les échanges et l'ajustement structurel : Les enjeux de la mondialisation**, Paris, ISBN 92-64-01098-X, € 60, 368 p.
- Synthèses de l'OCDE sur la libéralisation des échanges de services, l'ouverture des marchés de biens et services environnementaux, et la facilitation des échanges et le développement, accessibles à l'adresse [www.oecd.org/publications/policybriefs](http://www.oecd.org/publications/policybriefs).
- Les Documents de travail de l'OCDE sur la politique commerciale sont accessibles à l'adresse [www.oecd.org/ech/documents/workingpapers](http://www.oecd.org/ech/documents/workingpapers).

---

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :  
[www.oedlibrairie.org](http://www.oedlibrairie.org)

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : [www.SourceOCDE.org](http://www.SourceOCDE.org)

---

## Où nous contacter ?

### SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal  
75775 PARIS Cedex 16  
Tél. : (33) 01 45 24 81 67  
Fax : (33) 01 45 24 19 50  
E-mail : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

### ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin  
Schumannstrasse 10  
D-10117 BERLIN  
Tél. : (49-30) 288 8353  
Fax : (49-30) 288 83545  
E-mail :  
[berlin.contact@oecd.org](mailto:berlin.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org/deutschland](http://www.oecd.org/deutschland)

### ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE  
de Washington  
2001 L Street N.W., Suite 650  
WASHINGTON DC 20036-4922  
Tél. : (1-202) 785 6323  
Fax : (1-202) 785 0350  
E-mail : [washington.contact@oecd.org](mailto:washington.contact@oecd.org)  
Internet : [www.oecdwash.org](http://www.oecdwash.org)  
Toll free : (1-800) 456 6323

### JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo  
Nippon Press Center Bldg  
2-2-1 Uchisaiwaicho,  
Chiyoda-ku  
TOKYO 100-0011  
Tél. : (81-3) 5532 0021  
Fax : (81-3) 5532 0035  
E-mail : [center@oecdtokyo.org](mailto:center@oecdtokyo.org)  
Internet : [www.oecdtokyo.org](http://www.oecdtokyo.org)

### MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique  
Av. Presidente Mazaryk 526  
Colonia: Polanco  
C.P. 11560 MEXICO, D.F.  
Tél. : (00 52 55) 9138 6233  
Fax : (00 52 55) 5280 0480  
E-mail :  
[mexico.contact@oecd.org](mailto:mexico.contact@oecd.org)  
Internet : [www.rtn.net.mx/ocde](http://www.rtn.net.mx/ocde)

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.